

L'ECHO DES BOIS-FRANCS

ORGANE DU COLON

La Cie de Publications du District d'Arthabaska, Proprietaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DENIS LEBLANC, imprimeur.

FEUILLETON DE "L'ECHO DES BOIS-FRANCS" 12 Sept. 1896—No 8

Crime d'un autre

—Combien avez-vous de gendarmes ? lui demanda-t-il. —Deux. —Vous en laisserez un de plan- ton à la porte de la mairie. Ac- compagné de l'autre, vous allez vous rendre à Civry et vous ar- rêtez Jean Renaud, le tueur de loups. —Et si nous ne le trouvons pas ? —Il faut espérer qu'il n'a pas déjà pris la fuite. Dans le cas contraire vous reviendrez immé- diatement et nous aviserons. Où faudrait-il le conduire ? —Vous l'amèneriez ici, et si nous ne sommes pas encore re- venus de Saint-Irvin, où nous allons nous rendre, M. le maire voudra bien mettre une nouvelle pièce du bâtiment communal à votre disposition, et vous y gar- derez à vue le prisonnier. Allez, brigadier, allez, et faites diligence. Le gendarme sortit en faisant le salut militaire.

XII—L'ARRESTATION Les gendarmes arrivèrent à Civry à quatre heures. Ils se ren- dirent chez le maire, lui donnè- rent connaissance du mandat dont ils étaient chargés, et se firent indiquer par lui la deme- ure de Jean Renaud. Ils laissèrent leurs chevaux at- tachés à une palissade et se dirigèrent vers la maison du tueur de loups, qu'il était facile de reconnaître car elle se trouvait isolée d'une cinquantaine de pas environ des autres habitations. Jean Renaud venait de rentrer. Il se disposait à prendre une heure de repos pour retourner au pré à la fratcheur. Les gendarmes entrèrent. Jean Renaud ne pensa point qu'ils venaient pour l'arrêter, mais seulement lui demander des renseignements qu'il était bien décidé, d'ailleurs, à ne pas lui donner. Il se leva et s'avançant vers eux : —Bonsoir, messieurs, dit-il ; qu'y a-t-il pour votre service ? Geneviève regardait les deux agents de la force publique avec une surprise effarée. —Jean Renaud, dit le brigadier d'une voix légèrement émue, car lui aussi connaissait le tueur de loups et sa bonne réputation, je viens vous arrêter. Le malheureux fit deux pas en arrière et devint livide. Geneviève bondit sur ses jam- bes et s'élança vers les gendarmes. —Arrêtez mon mari ! exclama- t-elle ; pourquoi ? Puis, aussitôt, elle poussa un cri perçant. —Ah ! le crime, le crime de la nuit dernière ! fit-elle d'une voix sourde. Elle attacha sur les gendarmes son regard affolé et recula à son tour. Jean Renaud revint de sa stu- peur. —On arrête les voleurs, dit-il, pas moi ! —Les voleurs et les assassins ! répliqua le gendarme. Geneviève fit entendre un gé- missement et tomba sur une chaise. —Et c'est pour cela que vous êtes ici ? reprit Jean Renaud ; qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'on croit que c'est moi ! ...Par exemple, ce serait trop fort ! Moi, un voleur, un assas- sin ! Il n'y a pas de gens qui me connaissent pour le penser. C'est une plaisanterie, n'est-ce pas ? On sait bien que je suis innocent, que je ne peux pas être un crimi- nel. —Ce n'est pas à nous de juger si vous êtes innocent ou coupable, dit le brigadier. —Ainsi, on me soupçonne, on m'accuse, moi ! —Oui. —Mais c'est impossible, c'est absurde. —Vous vous expliquerez devant le juge d'instruction. —Ainsi, reprit le malheureux d'une voix qui, malgré lui, trahissait son émotion, c'est donc bien vrai, vous venez m'arrêter ?

—C'est notre mandat. Si vous voulez emporter quelque chose avec vous, prenez-le vite, car nous sommes pressés. Geneviève restait immobile sur sa chaise et comme pétrifiée. Mais quelque chose serra sa gorge et pesait sourdement sur sa poitrine. Elle avait les yeux secs, ardents et d'une fixité ef- frayante. —Mais je suis innocent ! s'écria Jean Renaud, ne pouvant pas admettre que, n'étant pas compa- ble, on eût cependant le droit de l'arrêter. —Tant mieux pour vous, Jean Renaud, répondit le brigadier, nous n'en sommes pas moins obligés de vous emmener, et même d'employer la force, si vous refusez de nous suivre vol- lontairement. Le malheureux jeta un regard sur sa femme et deux grosses lar- mes roulèrent dans ses yeux. Les gendarmes tournaient au- tour de la chambre, paraissant faire l'inventaire du pauvre mobilier. —Ah ! voilà le fusil ! s'écria-t-il tout à coup, en découvrant l'arme dans le coin où Jean Renaud l'avait mise le matin. Il la prit et l'examina, tout en faisant jouer la batterie. Puis s'approchant vivement de son chef : —Brigadier, dit-il, regardez... La capsule est brûlée, le coup droit est déchargé !... Jean Renaud entendit. —Hein, fit-il en s'avançant brusquement, vous dites que mon fusil est déchargé ? —Parbleu, vous le savez bien, répondit ironiquement le gen- darme. Jean Renaud regarda ; il vit la capsule écrasée sur la lumière du fusil. Ce fut pour lui une minute horrible. —Oh ! oh ! oh ! fit-il sur trois tons différents. Ses traits se contractèrent af- fectueusement, révélant une grand- souffrance intérieure ; le sang frappa violemment ses tempes et ses yeux se couvrirent d'un nu- age ; il lui semblait que la terre s'enfonçait sous ses pieds. Geneviève se leva, droite et roide, pâle comme une morte, et les yeux toujours démesurément ouverts. —Défends-toi donc, Jean, s'é- cria-t-elle d'une voix étrange, mais défends-toi donc, malheu- reux ! Il répondit : —Pourquoi me défendre ? Je suis innocent ! Geneviève eut un cri qui res- semblait à un râle. —Je suis innocent ! je suis in- nocent ! reprit-elle en se tordant les mains ; il n'a que ces paroles- là dans la bouche... Il faut dire aux gendarmes ce que tu as fait cette nuit ; il faut leur dire aussi pourquoi ton fusil est déchargé. —Je ne sais pas, balbutia-t-il. —Tu ne sais pas ? répliqua Geneviève, d'une voix rauque. Ah ! mon Dieu, je tremble, j'ai peur !... —Ces paroles firent sortir Jean Renaud de l'espace de torpeur qui l'avait saisi. —Geneviève, Geneviève, dit-il avec un accent de douleur nav- rante, est-ce que tu me soupçon- nerais ? Est-ce que tu douterais de Jean Renaud, ton mari ? Voyons, est-ce que tu m'accuses, toi aussi ?... —A mon tour je réponds : Je ne sais pas ! Le malheureux chancela tout étourdi. —Ah ! Geneviève, reprit-il d'une voix frémissante, des gens qui ne me connaissent pas peu- vent m'accuser ; mais toi, toi !... Non ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai. Quand mille voix criaient contre moi, quand le monde entier croirait que je suis un scélérat, un assassin, il resterait une voix pour protester et crier à tous : "Cela n'est pas vrai, Jean Renaud est innocent !" Cette voix serait la tienne, Geneviève, ma chère femme ! Toi, tu me connais, tu sais que je ne suis pas un mé- chant homme. Ah ! c'est dur tout de même d'être innocent et de se voir emmené par les gen- darmes comme un criminel... Je n'ai plus ma tête à moi. Mon Dieu, que va-t-il se passer ? C'est affreux !... Et notre cher petit enfant, qui va bientôt venir au monde !... Allons, j'ai du courage, je serai fort, je le veux !

Mais ne doute pas de moi, Gene- viève, ah ! ne doute pas de moi ; car, vois-tu, ce serait plus horri- ble que tout ! Il passa rapidement et succes- sivement ses deux mains sur son front et regarda les gendarmes qui attendaient sans paraître d'ailleurs trop impatients. —Je ne peux pourtant pas les faire attendre comme ça jusqu'à la nuit, reprit-il tristement. Al- lons, Geneviève, ils vont m'em- mener, embrasse-moi. Elle n'entendit pas ; la pauvre femme éprouvait comme un com- mencement de folie. Il marcha vers elle en ouvrant les bras. Tout à coup, elle poussa un cri déchirant, épouvantable. Puis elle recula avec une sorte d'hor- reur, en disant d'une voix étran- glée : —Là, sur le poignet de ta che- mise... du sang !... Et elle tomba à la renverse, sans connaissance. Les gendarmes frissonnèrent. Jean Renaud se précipita au secours de sa femme, l'enleva dans ses bras robustes et la porta sur le lit. Alors il se mit à l'embrasser avec fureur, comme un insensé, couvrant de baisers son front, ses joues, ses yeux, ses cheveux, pen- dant que de sourds gémissements s'échappaient de sa poitrine gon- flée. Au bout d'un instant il se re- dressa, jetant autour de lui un regard perdu, et bondit entre les deux gendarmes en leur criant : —Emmenez-moi, emmenez- moi ! Il sortit de sa maison en san- glotant. La visite faite dans la chambre que le jeune homme, connu seulement sous le nom d'Edmond, occupait dans la maison de l'au- bergiste Bertaux, ne donna lieu à aucune découverte pouvant aider à établir un identifié. En vain, les meubles furent fouillés, ses effets d'habillement visités, on ne trouva aucune let- tre, aucun papier. Dans une boîte en bois, gros- sièrement sculptée, qui se trou- vait sur la cheminée et qu'on ou- vrit, il y avait trois billets de cent francs, sept pièces d'or de vingt francs, et six de cinq francs en argent. —Cette somme réunie dans le coffret semblait indiquer que le jeune homme ne possédait que cela. On devait supposer, dès lors, que, dans son trouble, le voleur n'avait pas aperçu le coffret, et qu'après avoir vraisemblablement cherché dans les meubles il s'é- tait retiré, sans rien emporter. —Cependant, fit observer le procureur de la République, d'après les renseignements que nous avons pris en passant au bureau des postes, ce n'est pas seulement une lettre comme nous l'a dit M. Bertaux, mais deux lettres que la victime a reçues avant-hier, nous devrions les trouver ici. D'un autre côté, l'aubergiste prétend que son locataire écrivait beau- coup, non pas seulement des lettres à telle ou telles personnes, mais quelque chose comme un mémoire de récit. Or, voilà bien du papier blanc, des plumes, de l'encre, mais pas d'écrit quel- conque. Cela ne vous semble-t- il pas extraordinaire ? —Il y a évidemment quelque chose de mystérieux qui nous échappe, répondit le juge d'in- struction. A ce moment, le juge de paix appela leur attention sur une assez grande quantité de cendres dans le foyer de la cheminée qui ne pouvaient provenir que de papiers brûlés. —D'après cela, dit le juge d'instruction, nous avons le droit d'admettre que ce jeune homme livrait aux flammes ses écrits à mesure qu'il les produisait, de même que les autres lettres qui lui étaient adressées. —A défaut d'autres expli- cations, il faut bien nous contenter de celle que vous venez de trouver, répliqua le procureur de la République. Mais le mystère est toujours là. —Il y a bien des choses qui échappent à la pénétration de l'homme ; si on pouvait tout sa- voir, c'est qu'on aurait trouvé le moyen de faire parler Dieu. Les magistrats n'avaient plus rien à voir chez l'aubergiste. Ils se rendirent à la maison du juge

de paix, où ils étaient attendus pour dîner. C'est là qu'ils firent venir la vieille femme que le père Ber- taux leur avait désigné sous le nom de Suisse. —C'est vous qui avez vu, la nuit dernière, un homme sortir de la maison de M. Bertaux ? lui demanda le juge d'instruction. —Oui, monsieur. —Quelle heure était-il ? —Oh ! il pouvait bien être par là vers une heure. —Cet homme l'avez-vous re- connu ? —Oui, monsieur. Oh ! j'ai bien vu que c'était le grand Jean Renaud, le tueur de loups. —Vous êtes sûre de ne pas vous être trompée ? —Ma fine, monsieur, ça pour- rait ne pas être lui tout de même ; mais il lui ressemble d'une jolie manière. —C'est bien, madame, nous n'avions pas autre chose à vous demander. La Suisse se retira en faisant force révérences. Un instant après, les magis- trats remontèrent dans la voiture et reprirent la route de Frémi- court où ils arrivèrent à huit heures. XIV—L'INTERROGATOIRE Plusieurs fenêtres de la maison commune sont éclairées. Un gendarme fait faction devant la porte. Sur la place, un cinquante de personnes causent, gesti- culent, discutent avec animation. Les magistrats viennent d'en- trer en séance. Le fusil de Jean Renaud, com- plètement déchargé, est devant eux, sur la table. Les balles sont placées l'une à côté de l'autre sur les fragments de papier qui ont servi de bourres. Comme tantôt, les messieurs sont assistés du médecin, le juge de paix de Saint-Irvin et du maire de Frémicourt. Le brigadier debout, attentif, appuyé sur son sabre, attend qu'on lui fasse un signe ou qu'on lui donne un ordre. Le troisième gendarme se tient, à gauche, devant une porte fer- mée. La chambre où se trouve le cadavre est à droite. Deux hom- mes continuent à veiller près de lui. —Gendarme, faites entrer Jean Renaud, ordonne le procureur de la République. Le gendarme ouvre la porte, fait un signe, et Jean Renaud paraît sur le seuil. Le gendarme le prend par le bras et le pousse doucement vers la table. Le malheureux est affreusement pâle, il a les yeux mornes, l'attitude douloureuse. Il connaît le juge de paix et le maire ; il leur adresse à chacun un regard empreint d'une profonde tristesse, puis il s'incline devant les autres personnages, qu'il ne connaît pas, mais dont il devine la qualité. —Vous vous nommez Jean Renaud, lui dit le juge d'in- struction, vous avez été militaire, vous êtes marié et vous demeurez avec votre femme au village de Civry. Quel âge avez-vous ? —Quarante ans. —Vous êtes très connu dans le canton de Saint-Irvin, jusqu'à ce jour, vous avez joui d'une bonne réputation. Vous avez même rendu de sérieux services à la population en détruisant un certain nombre de bêtes mal- faisantes, ce qui vous a valu votre surnom, honorable d'ail- leurs, de tueur de loups. L'ad- ministration à voulu vous récom- penser en vous autorisant à porter un fusil même pendant que la chasse est prohibée. Nous savons que vous n'avez pas abusé de cette faveur exceptionnelle : vous n'êtes pas un braconnier. Aujourd'hui, Jean Renaud, une accusation des plus graves, terri- ble, pèse sur vous. Donnez-nous exactement l'emploi de votre journée d'hier. —Je suis sorti de chez moi à cinq heures du matin. —Avec votre fusil ? —Oui, monsieur, avec mon fusil. J'avais appris qu'une louve et deux jeunes loups avaient été vus dans le bois de Suoivre. J'ai parcouru le bois en fouillant tous les fourrés. Je vis bien les traces du passage des bêtes ; mais elles n'y étaient plus. Je gagnai les bois d'Artemont que je parcourus inutilement. Les loups ne m'avaient pas atten-

du. J'étais harrassé, j'avais faim ; je me reposai en dinant à Ar- temont. —A quelle heure êtes-vous sorti de cette commune ? —Vers quatre heures. —Vous n'êtes pas rentré chez vous, à Civry ? —Non, monsieur. —Pourquoi ? —J'avais affaire à Terroise et à Frémicourt où je voulais voir le meunier. —Et il y a près de trois lieues d'ici à Artemont ; c'est donc entre six et sept du Seuilon. Vous souvenez-vous d'avoir parlé à une femme qui travaillait près de la ferme ? —Je me rappelle. —Vous aviez votre fusil ? —Je l'avais. —Peu de temps après, vous vous trouviez en présence de deux hommes avec lesquels vous avez échangé quelques paroles. Or, ces deux hommes disent, affirmant que vous n'aviez pas votre fusil. Est-ce vrai ? Jean Renaud tressaillit ; mais il resta muet. —Vous voilà embarrassé, reprit le magistrat. Oui, vous n'aviez pas votre fusil. Est-ce vrai ? Jean Renaud tressaillit ; mais il resta muet. —Vous voilà embarrassé, reprit le magistrat. Oui, vous n'aviez pas votre fusil, qu'en aviez-vous fait ? Le malheureux poussa un sou- pir et baissa la tête. —Eh ! bien ! parlez, répondez. —Je ne peux pas répondre, non, je ne le peux pas. —Je répondrai donc pour vous, Jean Renaud : après avoir causé avec la femme, avant de rencon- trer les deux garçons de ferme, vous aviez en le temps de cacher votre fusil. L'accusé resta calme en appa- rence. —Jean Renaud, regardez : re- connaissez-vous cette arme ? —Oui, monsieur. —C'est bien votre fusil, celui qui a été saisi chez vous par les gendarmes ? —Oui, monsieur. —Sur la crosse et sur le canon il y a encore de la terre ; mais nous n'avons pas besoin de cette preuve pour démontrer que l'ar- me a été cachée, nous en avons assez d'autres. En effet, vous allez à Terroise et vous revenez à Frémicourt où vous êtes entré au moulin. Vous n'aviez pas votre fusil. Suivant la déposition du meunier, vous êtes sorti de chez lui à dix heures. Qu'avez-vous fait ensuite ? Jean Renaud resta silencieux. —Ces messieurs, comme moi, comprennent votre système, Jean Renaud ; il consiste à ne pas vou- loir répondre. Ecoutez moi, si excellents que soient vos anté- cedents, votre crime est tellement odieux que vous ne pouvez compter sur l'indulgence de la justice quantant que vous té- moignerez un regret profond, un repentir sincère... Mais, avant tout, la justice vous demande la vérité... elle a le droit d'exiger l'aveu de votre crime, et vous re- fusez de lui répondre ! Deux larmes vinrent aux yeux de Jean Renaud. —Je n'ai qu'une chose à dire, prononça-t-il d'une voix vibrante d'émotion : Je suis innocent ! Le juge d'instruction fronça les sourcils. —C'est cela, répliqua-t-il sévè- rement, lorsque vous vous sentez écrasé sous tant de preuves que vous ne pouvez combattre, vous appelez à votre secours la dénégation. Je vous le répète, ce système est absurde, et, au lieu de vous servir, il vous perd tout à fait. —Je suis innocent, reprit dou- cement Jean Renaud ; je n'ai que cette seule protestation à faire entendre. —Ainsi, vous refusez de nous faire savoir ce que vous avez fait hier soir à partir de dix heures ? —Ce n'est pas que je refuse, monsieur ; je ne peux pas, je ne peux pas ! —C'est absolument la même chose : Je ne peux pas, signifie pour nous, je ne veux pas ! Soit, je vais vous le dire, moi. Vous êtes allé reprendre votre fusil où vous l'aviez caché, puis vous êtes allé attendre sur la route votre victime. Elle arrive, se dirigeant vers Frémicourt ; vous étiez à sa gauche, dans le pré. Vous avez tiré le coup de droite de votre fusil et le jeune homme est tom-

bé frappé mortellement en pleine poitrine. Voici la balle qu'il a reçue ; elle est absolument du même ca- libre que celle autre, qu'on a re- tirée tout à l'heure de votre fusil, dont le canon de gauche restait seul chargé. Ce n'est pas tout, cette balle, qui a été retrouvée sur le lieu du crime, appartient au même morceau de papier que celle-là, extraite de votre fusil qui a frappé, c'est vous qui avez tué !... Le crime accompli, la malheu- reuse victime respirait encore, elle faisait même des efforts pour se relever. Alors vous vous êtes approché. Pourquoi faire ? Pour lui enlever l'argent ou les valeurs que vous supposiez qu'elle avait sur elle, pour la voler !... Jean Renaud sursauta et deux éclairs jaillirent de son regard. —Oh ! moi un assassin, moi un voleur ! exclama-t-il d'une voix qui révélait toute son indignation. Cette énergique protestation impressionna les magistrats eux- mêmes. —Mais je ne vous empêche pas de vous défendre, reprit le juge d'instruction, visiblement ému ; dites-nous ce que vous avez fait après votre départ du moulin. —Je ne peux pas, je ne peux pas ! s'écria-t-il en joignant convulsivement ses mains au dessus de sa tête. —C'est toujours la même chose, reprit froidement le juge d'in- struction. Nous verrons si votre déplorable système continuera jusqu'au bout. Je ne puis pas dire si la victime a été volée ; vous seul et Dieu le savez. Ce- pendant... Jean Renaud, faites- nous voir la semelle d'un de vos souliers. Il obéit en levant sa jambe droite. —Vous voyez, dit le juge, forte semelle ferrée de clous à grosses têtes. Eh bien, Jean Renaud, continua-t-il, vous avez saisi la victime et, marchant à reculons, vous l'avez traînée à quelques pas où elle est restée sans vie. Le malheureux baissa de nou- veau la tête. —Il ne répondra pas, dit le juge d'instruction avec un certain dépit. —Qu'importe, répondit le pro- cureur de la République, il ne pourrait rien nous dire que nous ne sachions aussi bien que lui. Le regard de Jean Renaud eut une lueur étrange. On crut voir au mouvement de ses lèvres qu'il allait parler ; mais il reprit aussitôt son impassibilité. —Jean Renaud, continua à in- terroger le juge d'instruction, à quelle heure êtes-vous rentré chez vous à Civry ? —Ce matin, à six heures, ré- pondit-il. —Voilà, enfin, une réponse et une vérité. Mais de Frémicourt à Civry, il n'y a qu'une bonne heure de chemin. Vous auriez dû être chez vous à onze heures, à minuit, si vous voulez. Où donc avez-vous passé le reste de la nuit ? Nouveau silence de Jean Re- naud. —Vous ne pouvez pas nous dire non plus, cela se comprend. Jean Renaud, à une heure du matin, deux heures environ après le crime, le temps qu'il faut pour faire le chemin à pied, vous étiez à Saint-Irvin. Le malheureux homme promé- nait autour de lui ses yeux égarés. —Cela, vous ne pouvez pas le nier, reprit le magistrat ; on vous a vu, on vous a reconnu. Cette fois, Jean Renaud parut complètement accablé. Le juge d'instruction pour- suivit : —Vous vous êtes introduit dans la maison de l'aubergiste Bertaux... Jean Renaud se mit à trembler. —Soit que vous ayez pris la clef dans la poche de la victime, soit qu'elle fût restée dans la serrure, sur la porte, vous avez pénétré dans la chambre. Vous y avez pénétré, car avant de trouver la bougie pour l'allumer, vous avez eu trois allumettes, les voi- là, lesquelles ont été ramassées sur le parquet, qu'on avait balayé dans la journée. Jean Renaud quel était votre but ? Que cher-chiez-vous ? —Ils ne savent rien, pensa le tueur de loups.

Cartes d'Affaires

AVOCATS

CREPEAU & CREPEAU AVOCATS, Arthabaskaville, P. Q. EUG. CREPEAU, C. R., LOUIS-F. CREPEAU, L. L. B. Téléphone BELL & LAROSE.

J. E. METHOT AVOCAT, Arthabaskaville, Bureau : voisin du Bureau de Poste.

GEORGE METHOT AVOCAT, 42, Rue du Platon, Trois- Rivières. H. G. METHOT.

J. U. RICHARD AVOCAT, DRUMMONDVILLE, P. Q. Juin 1894.

NOEL & NOEL AVOCATS Arthabaskaville Bureau : Maison du Dr Belleau, bureau ci- devant occupé par M. L. J. Cannon. Bureau à Inverness. J. C. NOEL - AUGUSTE NOEL.

NOTAIRES

THEOPHILE COTE NOTAIRE, Percepteur du Revenu de la Province pour le district d'Arthabaska, Arthabaskaville, P. Q.

A. SCHAMBIER NOTAIRE, Officier Reviser pour le comté de Mégantic, Agent d'Immobilier, etc. St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

F. V. LESSARD NOTAIRE, Saint-Patrick's Hill, Tingwick, P. Q. Greffe de M. le notaire Larue.

J. C. ST-AMANT NOTAIRE, Commissaire de la Cour Supé- rieure, Agent de Prêts et d'Assurances, etc. L'AVENIR, P. Q.

MEDECINS

DR H. SAVOIE MEDECIN-CHIRURGIEN. ST-NORBERT D'ARTHABASKA.

DR J. BERGERON MEDECIN-CHIRURGIEN. Ste-SOPHIE, Comte de Mégantic, P. Q.

DIVERS

Hercule Carneau HUISSIER C. S. Bureau : chez MM. Cré- peau, & Crépeau, Arthabaskaville.

P. A. BOURK HUISSIER C. S., Somerset. Se chargera de collections et de toutes autres ouvrages dans cette branche.

D. O. BOURBEAU —MAGASIN GENERAL— Hards Faites, Coiffures, Chaussures. Epicerie et Provisions, Peintures, Huile et Vernis, Produits de Formes Plâtre, Ciment et Phosphate. Victoriaville, P. Q.

PIDGEON & POWELL Magasin Général St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

HONORE PEPIN Marchand général WARWICK Marchandises sèches, Epicerie, ferronneries, Graines, provision etc etc

Dr J. M. Dionne MEDECIN & CHIRURGIEN Gradué de l'Université Laval VICTORIAVILLE, P. Q. Consultations à toute heure. Bureau attaché à la Pharmacie de Victoria- ville. Bureau de nuit "Hôtel Prince of Wales."

J. J. PANNETON Chirurgien-Dentiste 28, -RUE DES FORGES (En face du Marché) Trois-Rivières

Le Docteur Panneton sera à Arthabaska Station les deuxième et dernier mercredi de chaque mois ou il se livrera à la disposition du public qui voudra bien venir le ren- contrer A l'Hotel Ferrault.

(A suivre)

L'Echo des Bois-Francis

Journal hebdomadaire
Publié par la
Société de Publications du District d'Arthabaska
A Arthabaskaville, P. Q.

L'Echo des Bois-Francis
ARTHABASKAVILLE, 12 Sept. 1896

UNE EVOLUTION

En mars 1896, le gouvernement d'Ottawa adressait au ministre de Manitoba "l'ordre remédiateur" lui demandant de rendre à la minorité catholique les droits et privilèges dont elle avait été dépourvue par les lois iniques de 1890.

Quelques jours plus tard, le 29 mars, la feuille libérale revenait à la charge, accusant le gouvernement conservateur de ne pas aller assez vite en besogne.

"L'Electeur", disait-il, n'avait pas raison de soutenir dès le commencement de cette crise que le gouvernement fédéral en présence du jugement du Conseil Privé, avait préparé lui-même la législation réparatrice et la faire sanctionner par le parlement pour ensuite la mettre en vigueur dans la Province de Manitoba.

Voilà qui est clair, n'est-ce pas ? Une législation remédiateur, rien autre chose qu'une législation remédiateur pouvait calmer la vertueuse ardeur de l'organe de M. Laurier.

De son côté, M. Tarte fulmine contre les lenteurs du cabinet Bowell. Il prétend, même, pouvoir régler la question en moins de vingt-quatre heures, si on lui confie la tâche.

L'acte remédiateur demandé à si grands cris, est enfin soumis à la chambre, M. Laurier commence par en demander le renvoi à six mois, sous prétexte que le Parlement n'est pas en possession de tous les faits de la cause ; la plupart des députés rouges de la Province de Québec votent contre, parce qu'il ne va pas assez loin, la presse libérale le dénonce violemment parce que l'administration des écoles séparées n'est pas complètement enlevée à Greenway & Cie, enfin, le député de Drummond & Arthabaska lui porte le coup fatal en déclarant que ce Bill mystificateur est un suicide pour les écoles séparées.

Arrivent les élections générales. M. Laurier se rend à St-Roch de Québec, et devant ses fidèles assembleés, fait la déclaration suivante que nous empruntons à l'Electeur :

du mois de mars 1896, vont régler la question de leur propre aveu, sans la connaître, sans avoir eu l'occasion si ardemment désirée de l'étudier à fond.

L'hon. M. Scott, secrétaire d'Etat et représentant des catholiques d'Ontario dans le cabinet, d'éclaire en plein sénat, sans aucun doute avec l'assentiment de ses collègues, que le Parlement fédéral n'a pas le droit de passer la législation remédiateur demandée par la minorité.

Que vont dire les journaux et les orateurs rouges qui nous promettaient une loi si parfaite durant les dernières élections ?

Vont-ils avouer qu'ils ont trompé le peuple ? Demandront-ils au moins la tête de M. Scott ? Oh ! non, pour l'amour du pouvoir ils sont prêts à tout avaler.

M. Laurier déclare, à la chambre des Communes, qu'il règlera la question de manière à satisfaire tout le monde, "excepté les extrémistes qui veulent coûte que coûte leur livre de chair," et nos bons rouges applaudissent avec frénésie ces paroles qui résonnent à toutes les oreilles catholiques comme le glas funèbre des droits sacrés de la minorité manitobaine !

Ces extrémistes, qui sont ils ? D. McCarthy et sa horde de fanatiques ? Non ! McCarthy a obtenu sa livre de chair, il le proclame, dans sa lettre aux électeurs de Brandon :

" Si j'avais eu, écrit-il, la moindre possibilité d'une mesure de coercition de la part du gouvernement fédéral à l'égard du gouvernement manitobain au sujet de la question scolaire, mon devoir m'eût forcé de garder le mandat que vous m'avez fait. L'honneur de me confier ; mais Dieu merci, toute possibilité de coercition a disparu, et nous avons la preuve que le gouvernement Laurier ne fera rien pour entraver la liberté d'action de la province de Manitoba. En attendant que j'ai pu m'en assurer, les termes des négociations qui se poursuivent actuellement n'ont rien du principe des écoles nationales."

Restent donc comme extrémistes, les vrais catholiques, les vrais patriotes, les vrais amis de la constitution telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire.

Les droits de la minorité manitobaine seront honteusement sacrifiés, il n'y a plus moyen d'en douter.

Comme résultat de la triste évolution du parti libéral : M. Laurier gardera le pouvoir, Dalton McCarthy le supportera, le fanatique Sifton sera fait ministre de l'Intérieur, et nos coreligionnaires du Manitoba continueront à souffrir sous le talon de fer de Greenway !

ce ne sont pas satisfaits du tout du retard qu'apporte M. Laurier à empêcher les gens de se grieser. Cependant ils ont réussi à lui arracher presque la promesse d'un plébiscite par lequel il sera décidé par la majorité ce qu'elle majorité et la minorité, en sus, devra ingurgiter à l'avenir.

Nul doute que l'ivrognerie soit la cause de bien des ruines, soit une des quelques plaies du pays, mais nous croyons sincèrement que le remède n'est pas la prohibition totale.

Que le gouvernement légifère de manière à empêcher la vente des liqueurs frelatées et empoisonnées, de manière même à prohiber la vente de tout alcool impur, qu'il s'arrange de manière à ne laisser débiter que des vins et des liqueurs douces, et avant peu l'ivrognerie aura vécu en notre pays.

Mais les teetotallers d'Ontario ne veulent pas ça, et le gouvernement Laurier non plus.

Il est à peu près impossible, sous le régime actuel, de faire un article politique sans parler de M. Tarte ; ce bon M. Tarte qui il y a à peine trois semaines se demandait respectueusement dans son journal, Le Cultivateur, si les bêtises du gouvernement, et les bureaux publics étaient des hôpitaux où les gueux et les boîtes, les invalides et les parasites avaient droit à un refuge.

Si M. Tarte veut bien se donner la peine de jeter un instant son regard d'aigle sur la liste des nominations faites par le gouvernement cher à son cœur, depuis son installation aux affaires, il se convaincra probablement que les bureaux du gouvernement sont devenus quelque peu "hôpitaux" depuis l'avènement du régime libéral.

Allons M. Tarte, armez-vous de vos phrases incisives et flagellez la conduite de ce gouvernement peu scrupuleux, qui transforme ses départements en hôtel des invalides.

C'est le temps !

Restent donc comme extrémistes, les vrais catholiques, les vrais patriotes, les vrais amis de la constitution telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire.

Les droits de la minorité manitobaine seront honteusement sacrifiés, il n'y a plus moyen d'en douter.

Notes locales

Sa Grandeur Mgr Gravel se rendra à Rome prochainement. Nos meilleurs souhaits accompagnent notre ordinaire dans son voyage.

Il y a eu mardi assemblée du conseil de comté. Soirée dramatique à Somerset samedi, le 12 du courant. Une poésie inédite intitulée Reveil National paraîtra dans nos colonnes la semaine prochaine.

M. Edouard Richard, ci-devant de ce village, a été nommé à un emploi dans le département des statistiques nationales. M. Richard doit bientôt se rendre à Paris, au frais de l'Etat, et à son retour, dit la rumeur, une division sénatoriale taillée dans la vallée de la Saskatchewan lui sera dévolue.

M. Jos. Morneau, ci-devant de Tingwick, est l'agent de H. W. Elder, de Stanstead Plain, pour la vente des arbres fruitiers. Le territoire de M. Morneau comprend tous les comtés depuis Sherbrooke et ceux de la rive sud du St-Laurent jusqu'au golfe.

M. et madame Chaîné, de St-Apollinaire, comté de Lotbinière, étaient en visite cette semaine chez M. I. Giroux, leur cousin. Mesdemoiselles Emma Hébert et Emma Aubin de Sylley, aussi en visite chez madame Giroux sont reparties jeudi pour retourner dans leurs familles.

Melle Dearden qui a passé ses vacances chez son aïeul M. J. Côté est aussi retournée dans sa famille à Windsor Mills. Notre concitoyen M. J. C. Thibault est parti mercredi pour Brunswick où il a l'intention de se fixer ; il doit revenir chercher sa famille dans une quinzaine de jours.

M. Roméo Garneau est parti mardi avec sa famille pour Lawrence, Mass ; Melle Maria Lavoie, qui avait passé les vacances chez M. N. Gaudet, est retournée dans sa famille à Québec.

Notre concitoyen M. Auguste Lemieux, est parti la semaine dernière pour Berlin-Falls, où il doit y passer l'hiver. Un qui remercie le ciel d'avoir fait la dernière nuit calme, c'est notre ami M. Louis Brochu.

Après une simple visite dans ce petit coin de paradis terrestre, leur fausse impression disparaît comme le nuage léger qu'emporte la brise embaumée du printemps. C'est tout simplement féérique !

Nous avons visité il y a quelques années certains vergers et vignobles d'Ontario, et nous pouvons affirmer en toute sécurité que ce que nous avons vu sur les propriétés du collége, ne le cède en rien aux productions de la province sué.

On demande des soldats

Ceux de nos lecteurs qui désiraient prendre part aux exercices militaires du 55e bataillon, et s'enrôler dans la Compagnie de Somerset, capitaine Alphonse P. Pelletier, pourraient donner leurs noms au bureau de l'ECHO ou chez M. Napoléon Gaudet.

Les exercices auront lieu à St-Jean d'Iberville, et commenceront mardi le 15 du courant. Le départ aura lieu lundi soir et les recrues recevront leurs accoutrements à Somerset. Les frais de transport sont payés par l'Etat.

Société de Colonisation de Québec

Bureau : 23, rue St-Louis Québec, 31 août 1896. Monsieur le Curé, Bon nombre de curés et de cultivateurs nous ont exprimé le regret de n'avoir pu prendre part à la grande excursion agricole au Lac Saint-Jean, organisée par le Rév. Père Lacasse pour le 25 du courant, les curés ayant été retenus à cause des retraites ecclésiastiques et les cultivateurs par les travaux pressants de la mission.

En vue de favoriser toutes les personnes qui désirent visiter la belle et fertile vallée du Lac Saint-Jean, je me suis entendu avec les autorités du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour organiser une nouvelle excursion au même endroit et aux mêmes conditions de la dernière, et je me suis assuré le concours du Rév. Père Lacasse.

Les circonstances me paraissent favorables pour encourager la colonisation. Le travail manque dans nos grandes villes de la Province, et l'état des affaires aux Etats-Unis ne laisse aucun espoir à la classe ouvrière d'aller chercher fortune dans la Grande République. C'est bien connu aujourd'hui que la stagnation des affaires aux Etats-Unis va obliger plusieurs de nos compatriotes émigrés à revenir au pays.

Nos grands centres de colonisation, le Lac Saint-Jean, en particulier, sont autant de riches mines à exploiter, et où nos ouvriers peuvent, avec de l'énergie et du travail, arriver à se créer un patrimoine pour eux et leur famille. José espérer, monsieur le curé, que vous vous ferez mon interprète auprès de vos paroissiens et que vous vous mettez vous-même à leur tête. Vous pouvez vous servir du billet de passage gratuit que la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean vous a adressé au mois de juin dernier, billet bon pour deux délégués.

Voici les prix du passage de Québec à Roberval et à Hébertville, aller et retour, billets de passage gratuit que la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean vous a adressés : Première Classe..... \$2.50 Seconde Classe..... 1.50 Ces prix sont environ le tiers du prix ordinaire.

Il n'y a qu'un jour de départ de Québec : MARDI, le 22 septembre prochain, à 8.40 A. M., arrivant à Roberval à 4.50 P. M. Le mercredi (23), excursion à prix réduit par bateau à vapeur de Roberval au Mont-Saint-Éloi et retour. Les bateaux à vapeur font aussi des voyages à Saint-Félicien, Saint-Prime, Rivière à la Pipe, Grande Décharge et autres endroits.

Comme l'organisation d'une excursion semblable demande beaucoup de travail pour assurer le succès, je vous prie de faire connaître par carte postale aux personnes ci-dessous nommées, avant le 15 septembre, le nombre approximatif des excursionnistes de votre paroisse. Pour le district de Québec.—Rév. J. Marquis, Ptre, 23, rue St-Louis, Québec, ou à M. René Dupont, chemin de fer du Lac Saint-Jean, Québec.

Pour le district de Montréal.—M. L. E. Carufel, 1546, rue Notre-Dame, Montréal. Comptant d'avance sur votre précieux concours, je me soucie, Votre tout dévoué, Jos. MARQUIS, Ptre, Agent de colonisation, 23, rue St-Louis, Québec.

PARFUM DU PASSÉ

La lettre suivante nous est tombée sous la main par le plus heureux des hasards. Nous y avons trouvé un parfum du passé qui mérite les honneurs de la publicité, surtout quand on sait que le document est signé par quelqu'un qui dans le temps, c.-à-d. vers 1837 a joué un certain rôle politique.

En lisant cette épitre, dont le manuscrit est impeccable, mais l'orthographe défectueuse, nos lecteurs se rappellent involontairement certains passages de ce modèle des romans canadiens, dont M. de Gaspé est l'auteur : Les Anciens Canadiens.

Il est question un peu souvent de Beurdassage dans cette lettre si originale, mais : Honni soit qui mal y pense ! St-Cuthbert le 23 Octobre 1837. Mon cher Joseph,

Tu me pardonneras j'espère le griffonnage, que je t'ai écrit samedi par la maille, me voyant pressé par mon oncle qui s'en allait à Berthier, qui fait que je n'ai pu t'écrire que quelques mots, et bien imparfaitement, et je crois même avoir oublié de signer mon nom. Mais aujourd'hui que je suis plus aisé, je te propose de t'entretenir un instant, des choses que j'ai dans le cœur.

Imagine toi que Jeudi au soir, je suis arrivé à Maskinongé dans la concession de l'Ornière, à mon logis ordinaire, le deuxième voisin donnait ce soir un parti, on payait une Grosse Jarbe, par bonheur pour moi je fus invité, avec le maître et la maîtresse de la maison où j'étais, et je fus très en courtoisie. Mr. vous me faire l'honneur de venir à mon frico ! tu peut penser que je lui ai répondu favorablement. Je me suis donc rendu à l'heure marquée, rendu là je vit avec surprise, une Table assez bien mise, il y avait sur la table, 3 Petits Cochons de lait, dont 2 à la sauce blanche, et l'autre rouli, il y avait une Poule bien grasse toute rôtie en ragout, avec des morceaux de mouton, — 4 Tourterelles de fesse de mouton, il y avait aussi je ne sais pas quel Asard une bête puante bien apprêtée, et quantité d'autres mets, sans compter le poivre et le sel, présent nous voila rendu au dessert, que pense tu qu'on avoit, 15 Tartes à la bouilli sucré, et assaisonné, 7 Terrines de Compote de Suironelle, et environ 7 minot de farine, il y avait aussi de la boisson en quantité, des grasses et grosse fille, à notre demande on a chanté, on a dansé, toute la veillée, de temps en temps, on allait voir le temps, et quelques fois on rencontrait de grosse fille de hôtels, et puis beurdasse sur un sen sur l'autre &c. Tout cela est faisable dans la concession de l'Ornière, à une heure après minuit nous nous sommes retiré, et j'ai eu l'avantage d'accompagner une grosse jusque chez elle, et puis Beurdasse encore.

J'ai le plaisir de t'apprendre que j'ai été invité des noces d'une jeune Carufel aussi de la Concession de l'Ornière qui se marie dans quinze jours d'ici, et il est tout probable que je yrai Beurdassé.

Je suis arrivé à St. Cuthbert samedi après midi chez mon oncle, un demi-heure après, je fus prié d'être parain d'un petit neveu nouvellement né, chose que je n'ai pu accepter, malgré leurs fortes sollicitation, vu que je n'étais nullement greillé pour cela, et c'est bien dommage parce que l'on Beurdasse aussi par là quelques fois. Mais par exemple je suis pour aller à une épiluchette de Blémidie ce soir pas bien loin de chez mon oncle et il est probable qu'il va y avoir du Beurdassement.

Il faut que je cesse cette entretient car je crains que tu me trouve ennuyant, en outre il faut que j'attelle pour aller vendre dans les concessions de cette paroisse, et être de retour assez de bonne heure pour l'épiluchette de ce soir.

Malgré le plaisir que j'ai eu depuis que je suis parti, je ne cesse pas de toujours penser à mes amis de Machiche, principalement aux plus intimes pour moi aussi je te prie de faire mes amitiés à Mr et Dme M. L., à ton Papa, et ta Maman, chez Mr. O., sans oublier L... chez Dr L... à Pierre M..., ainsi que tous mes amis que tu trouveras bon de le faire, et j'aurai le plaisir de vous voir à la fin de cette semaine.

J'ai l'honneur d'être ton sincère et dévoué ami J. D. Mr J. B. Yamachiche, Je te prie d'excuser le tout, les fautes de français, et les mots peu choisis que je me sort dans cette lettre. J. D.

Le Rév. M. Gédéon Béliveau

Ce bon et saint prêtre, est décédé dans le mois dernier, dans la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet, dans sa famille, où il s'était retiré dès le commencement de sa longue et cruelle maladie. Après avoir été vicaire un certain nombre d'années dans différentes paroisses des diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet, il alla exercer le saint ministère aux Etats-Unis.

M. l'abbé Béliveau fit son cours classique et de théologie, au séminaire de Nicolet, et c'est dans cette institution que j'ai commencé à connaître et à apprécier cet humble serviteur de Dieu. La mort de ce prêtre dévoué à remplir d'une tristesse immense le cœur de ses vénérés collègues, qui ont conçu pour lui un attachement inviolable que la mort, au lieu de briser, ne fait que resservir davantage. Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu à St-Léonard, avec beaucoup de pompe et au milieu d'un grand concours de prêtres, de parents et d'amis.

Et maintenant il dort à jamais du profond sommeil de l'éternité, celui que la modestie et les enseignements du Christ ont tenu dans l'obscurité pendant toute sa vie. Oui, il dort à l'ombre des autels au service desquels sa vie toute entière a été consacrée ; vie de renoncement, de sacrifice et d'abnégation. Respect et vénération à ses cendres, et que tous ceux qui l'ont aimé et le pleurent, sentent leur chagrin s'adoucir, en pensant qu'il avait depuis longtemps mérité la couronne qu'il est allé cueillir et en songeant que les fruits de sa science et la trace de ses vertus resteront parmi nous.

UN AML. 7 septembre 1896. Pour les fièvres intermittentes et les maladies miasmiques, l'Ague-Cure d'Ayer est positive-ment un remède infailible.

Meubles! Meubles!

M. Paul Tourigny, marchand de Victoriaville, a l'honneur d'informar ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a fait d'importantes améliorations dans son

Departement de Meubles

MEUBLES DE SALON "DE SALLES A DINER BUFFETS-ETAGERES (Sideboards) SETS DE CHAMBRES A COUCHER Springs et Matelas CHAISES &c. &c.

En raison de l'établissement d'une manufacture d'une manufacture de meubles à Victoriaville, les prix sont excessivement bas et peuvent rivaliser avec les prix des magasins de gros.

P. TOURIGNY MARCHAND

Victoriaville, 12 Sept. 1896. GRANDE EXPOSITION CANADIENNE

DE LA Vallée du Saint-Laurent TROIS-RIVIERES, P. Q. 14 au 19 SEPTEMBRE 1896

Ouverte à l'industrie de tout le pays. Agricole et Industrielle \$10,000. EN PRIX GRANDES COURSES

TROT et au GALOP 15, 16, 17 et 18 Septembre \$16,000.00 EN BOURSES Amusements variés et choisis Ascensions de ballons

Avec parachute tous les jours. TRAPEZE, FIL DE FER, DANSEURS, ACROBATES. \$20,000.00 de constructions nouvelles

Nouveau Grand Stand pour les courses pouvant contenir 5,000 personnes. Le Gouvernement Fédéral enverra les exhibits complets de la ferme expérimentale d'Ottawa. Prix Reduits

Sur tous les chemins de fer et sur les bateaux. Pour listes de prix et autres renseignements, s'adresser à P. E. PANNETON, J. A. FRIGON, Sec. Trés.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC COUR DE CIRCUIT District d'Arthabaska No. 215. PAUL TOURIGNY de la ville de Victoriaville, marchand. Demandeur, OCTAVE NORMAND, ci-devant de la paroisse de St-Norbert d'Arthabaska et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois. Arthabaskaville 2 septembre 1896. CREPEAU & CREPEAU Avts. du Demdr. ADELARD PICHER Dep G. C. C. CANADA PROVINCE DE QUEBEC COUR DE CIRCUIT District d'Arthabaska No. 207. LOUIS ISRAEL FRECHETTE & JULES SIMON LAROCHELLE, tous deux commerçants de la paroisse de St-Ferdinand d'Halifax et y faisant affaires ensemble ou société sous les noms et raison de "Fréchette & Cie." Demandeurs, vs. FRANK HAGARTY, de la paroisse de St-Julien de Wolfstown. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois. Arthabaskaville, 25 août 1896. BERNIER & LAURIER, G. C. C. J. E. Métron, Avt. du Demdr.

AGRICULTURE

Faits Divers

COMMENT OBTENIR DES ŒUFS EN HIVER

Je vois dans le "Mirror and Farmer" un excellent conseil à ceux qui veulent sûrement avoir des œufs durant l'hiver :

Il arrive souvent que l'éleveur de volailles se fasse illusion et croit que la meilleure méthode de faire pondre ses poules est de tenir constamment du grain devant elles ; il pense que plus elles mangeront plus elles pondront ; c'est une erreur, il arrive tout simplement le contraire :

Des lettres de Terrebonne rapportent qu'un Esquimaux de 14 ans, qui avait tué un phoque, à Helson, Labrador, et s'en retournant chez lui avec l'animal, a été attaqué par des chiens qui l'ont dévoré ainsi que le phoque.

Dévoré par les chiens

Un individu du nom d'Edward Miller, de Fall River, arrêté pour vol, a assailli et si grièvement blessé le cocher de la voiture qui le conduisait au poste de police, que celui-ci est mort au bout de quelques heures.

Mourte à Fall River

On mande d'Ottawa qu'un nommé Lamontagne, pendant qu'il était ivre, s'est couché sur la voie du Parry Sound et a été écrasé à mort par un train.

Maudite boisson

Un autre individu, du nom de Alex. Mathews, en état d'ébriété aussi, frappé par le même train, s'est fait briser plusieurs côtes et reçu des blessures graves.

La terre tremble

Des rapports reçus à la capitale du Japon disent qu'un grand tremblement de terre a ravagé les provinces nord-est du Japon, lundi dernier, détruisant la ville de Rokugo et les autres villes de cette section.

A propos de divorce

Durant les vingt dernières années, il n'a été prononcé que 116 divorces au Canada. C'est déjà trop ; mais qu'est-ce que ce nombre comparé à celui des divorces prononcés aux Etats-Unis durant le même laps de temps, un grain de sable sur le bord du ruisseau !

"Du sang ou du Travail"

A Woonsocket, R. I., le placard séditieux suivant a été affiché nuitamment sur les murs et les poteaux de télégraphe :

DES TRAVAILLEURS DE WOONSOCKET.

Les agents de police ont déchiré un grand nombre de ces affiches. Une réunion en plein air de tous les habitants doit avoir lieu pour aviser aux mesures à prendre. L'agitation vient de ce que 150 Italiens sont employés dans les égouts de la ville, alors que des milliers d'ouvriers américains habitant de la ville sont inoccupés et dans le dénuement par suite de la fermeture des fabriques de la localité.

Oiseaux Ivrognes

L'ivrognerie est bien le plus répugnant des vices. Elle peut aussi en être le plus dangereux. Témoins, les moineaux d'Algérie qui pullulent en ce pays, au point qu'on a dû chercher pour les combattre un engin moins dispendieux que la poudre et le plomb. Cet engin, c'est l'alcool.

LES PARFUMS

Comment devons-nous nous parfumer ? demandent les jeunes coquettes. Peu, très peu, le moins possible, mesdemoiselles ! Ayez un soupçon de parfum, si peu aperçu, si peu accentué, que ceux que vous frottez le devinent seulement et ne le sentent pas. Pour cela l'iris, la violette, l'héliotrope feront de vous la femme vraiment distinguée.

Une grande exposition régionale

sera tenue à Terrebonne, les 23 et 24 septembre. Les sociétés d'agriculture des comtés de Terrebonne, de l'Assomption et de Laval y prendront part. Les honorables MM. Flynn, Nantel, Beaubien et les députés de ces comtés ont promis d'assister à l'inauguration.

Faut-il faire du feu quand il tonne

Dans nombre de villages existe un usage dont l'origine se perd dans la nuit des temps. C'est que, à l'approche d'une orage, les ménagères allument du feu, ayant soin de choisir le combustible qui donne le plus de fumée, tel que : bois vert, feuilles humides, etc.

Cet usage est-il justifié ? Le passage suivant d'une conférence de M. Schuster, publiée par "Ciel et terre," montre que les paysannes ont raison.

"Nous connaissons un grand nombre de circonstances qui affaiblissent les propriétés non-conductrices de l'air. Si deux boules un sureau sont électrisées de manière à se repousser l'une et l'autre, et qu'une allumette soit enflammée dans leur voisinage, ces boules se rapprochent, montrent ainsi qu'elles ont perdu leur charge électrique, et, par conséquent, que la flamme de l'allumette a détruit le pouvoir isolant de l'air. Ce n'est pas seulement la flamme qui est conductrice, mais encore les gaz qui s'en échappent.

Le résultat de cette expérience que, tout feu qui brûle à la surface de la terre, toute cheminée par où s'échappent les produits de la combustion, agissent comme des conducteurs effectifs vis-à-vis de la foudre et déchargent lentement mais sûrement l'électricité de la surface de la terre. L'immunité particulière dont jouissent les cheminées d'usines par rapport aux ravages de la foudre, est prouvée par les statistiques que Hellman a dressées pour le Schleswig Holstein. En effet, tandis que 63 églises et 85 moulins à vent sur 1000 sont frappés, le chiffre, pour les cheminées d'usines, n'atteint pas 0.3 sur 1000.

Il est tout à fait curieux de voir la science la plus avancée justifier la pratique des paysans ignorants. Cela montre une fois de plus que l'on a tort de rejeter à priori une pratique sous le prétexte qu'on n'en comprend pas la portée.

Une vache dans la maison

Le Dr George Sterling demeure à Southampton, N. Y. Il a une jolie fille et une belle vache Jersey. La fille du docteur se nomme Flora et sa vache s'appelle Besse. Le docteur est bon et affectueux et Mlle Flora est la prunelle de son œil. Le matin quand il s'éveille, sa première pensée est pour elle ; pour elle aussi, sa dernière le soir. Or, voici ce que l'on raconte et l'histoire est véridique. Il y a quelques jours on est venu chercher le docteur des l'aupe pour un malade. En partant, il se dit à lui-même : "Je vais laisser dormir Flora ; je pourrai la réveiller lorsque je reviendrai."

Ce même matin, le fils du docteur se mit en tête de sortir lui aussi pour aller, à la pêche, avec un jeune compagnon du voisinage et il s'en alla, oubliant, avant de partir, de fermer la porte. "Bess," qui paissait tout près de là, entra dans la cuisine et trouva son déjeuner tout prêt sur la table : elle mangea quantité de bonnes petites fèves vertes et la moitié d'un pain.

Prenant ensuite l'escalier, elle monta en haut ; peu habituée à ce genre d'ascension, elle éprouva naturellement beaucoup de difficulté et fit beaucoup de bruit ; mais, enfin, elle réussit et c'est ce qu'elle voulait. Flora, cependant, ne s'éveilla point et elle ronflait encore lorsque "Bess," à la recherche de sa matresse sans doute, ayant ouvert la porte de chambre en poussant avec ses cornes, parut près du lit. Elle se mit à lécher les joues roses de Flora. Celle-ci, à demi réveillée par cette caresse, et ne voyant pas bien encore dans le demi-jour qu'il faisait, murmura, croyant l'embrasser pour la faire lever : "Papa, il est bien de bonne heure et je m'endors en core !"

LA BANQUE

Jacques-Cartier VICTORIAVILLE. Toutes affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale. L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus. Nous acceptons les dépôts de 25 centins et au-dessus. A. MARCHAND, Gérant.

Cyrille Hebert

MAITRE DES POSTES DE TINGWICK Successeur de f-u P. Hébert Magasin Général (Fondée en 1860.)

Le comble de la difficulté pour un musicien ? Ne cherchez pas. C'est de noter son dernier soupir.

LE SAMEDI

JOURNAL HEBDOMADAIRE Illustré, Humoristique, Littéraire et Social 29 Pages de matière à lire 4 pages de Musique inédite, chaque semaine—Chronique des "Moles," par "François"—Littérature—Poésie—Hons-mois—CRIME—ORGERIES, par Louis Létang—Devinettes—Problèmes d'Échecs et Jeux d'Esprit avec primes spéciales—Casse-Tête Chinois avec prime, en espèces, de \$2.50, chaque semaine.

"Le Prix Courant" Le mieux renseigné de tous les journaux de commerce au Canada. Le meilleur marché Abonnement. Par année, \$1.50 Bureaux : Chambre 401, Bâtisse New-York Life.—Montréal. 29 Numéros spécimens envoyés sur demande.

Innovation ! Innovation !

Pharmacie de Victoriaville Messieurs DE-NNE & Cie, Pharmaciens-Drogistes de Victoriaville ont l'honneur d'annoncer au public que leur fonds de pharmacie est maintenant à un grand complet ; ils tiennent également un assortiment complet de PARFUMERIES Des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique.

Consultations gratuites

DR DIENNE & CIE Propriétaires. Jun 95.—1a.

Scientific American Agency for PATENTS. CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc. Largest circulation of any scientific paper in the world. Specially illustrated. No intelligence man should be without it. Weekly, \$3.00 a year in advance. Address: SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York City.

Le Succes Le Succes Le Succes. LINIMENT INFAILLIBLE. Ce nouveau remède est vraiment le bienfaiteur de l'humanité souffrante. Sans égal pour guérir les brûlures, coupures, écorchures, tumeurs, blessures ou plaies sur la chair vive, Rhumes, Mal de dents, Mal de tête, Mal de Gorge etc. Apporte un prompt soulagement contre les douleurs nerveuses, entorses, rhumatismes, jointures raidies, etc, etc, etc. Des milliers de familles regardent ce remède comme indispensable à la maison et en tiennent constamment sous la main. Essayez-en une bouteille et vous ne voudrez plus vous en passer. En vente dans tous les magasins, pour 25 centins la bouteille. Attention aux viles contrefaçons ou imitations. Chaque bouteille porte une feuille d'érable et un castor au centre. 8 Juin 1894.

A Vendre. Une magnifique terre d'une soixante d'arpents, dont vingt-cinq en terre de poêle, en bon ordre, à quelques arpents seulement du Village d'Arthabaskaville, bonne grange neuve. Conditions faciles. S'adresser à M. CREPEAU, Avocat.

A Vendre. Un emplacement avec maison spacieuse et bien finie et dépendances dans le centre des affaires, au florissant village de Kingville, aux mines de Theford, conditions faciles. S'adresser à J. C. BEAUDETTE, Somerset, P. Q.

.. HOTEL .. GRAND * * * UNION * * * ARTHABASKA STATION

Perreault & Frere Propriétaires 29 septembre 94



PHIEAS B ANCHET MARCHAND-SELLIER

Tient constamment à votre disposition des harnais de toutes sortes. Entrez voir l'assortiment de M. Blanchet et essayez ses marchandises. C'est si gracieux un cheval bien harnaché, et c'est si rare qu'on puisse trouver un harnais solide et luxueux au prix qu'en vend M. Blanchet.

Harnais de \$9 en montant

Harnais réparés ou faits sur commande et garantis. Soins, promptitude, prix modérés. En face de chez M. J.-B. Onellet ARTHABASKAVILLE

Progrès ! Progrès !!

M. PAUL TOURIGNY, marchand de Victoriaville, a l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général, que va la rareté et le prix élevé du bois de construction, il vient d'établir une manufacture de briques, "BRICK YARD," à Victoriaville. Cette briquerie est d'une grosseur et d'une qualité EXTRA, ce qui fait qu'elle est très avantageuse pour bâtir. Il tient en même temps un assortiment complet de matériaux de construction, tels que BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE BARDEAUX CHAUX PLATRE CIMENT &c.

P. TOURIGNY VICTORIAVILLE

1er Juin 1895.—6m.

J. N. TURCOTTE Marchand-général DRUMMONDVILLE Magasin de gros et de détail

Marchandises sèches, provisions, épicerie, vins, liqueurs, quincailleries, ferronneries, enfin l'assortiment le plus complet, le plus varié qui puisse se trouver, et à des prix qui défient toute compétition. N. B.—Les messieurs du clergé trouveront à ce magasin un vin de messe pur, de qualité supérieure et à meilleur marché que partout ailleurs.

A Vendre. Un emplacement avec maison spacieuse et bien finie et dépendances dans le centre des affaires, au florissant village de Kingville, aux mines de Theford, conditions faciles. S'adresser à J. C. BEAUDETTE, Somerset, P. Q.

.. HOTEL .. GRAND * * * UNION * * * ARTHABASKA STATION

Perreault & Frere Propriétaires 29 septembre 94

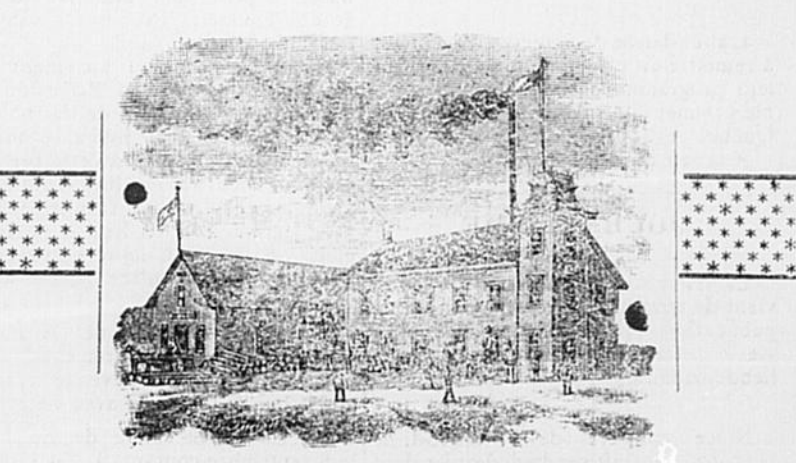
Chemin de Fer du Comte de Drummond

HEURES DES TRAINS JANVIER 1896

Table with columns for 'Ligne de bas en haut', 'STATIONS', and 'Ligne de haut en bas'. It lists train routes and schedules between various stations like Nicolet, LaSalle, Ste-Monique, etc.

* Trains n'arrêtant que sur signaux. Les trains circulent tous les jours le dimanche excepté : 1 Drummondville avec le Pacifique Canadien. 2 St-Hyacinthe avec le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et U. C. Ry. Billets vendus pour toutes les stations du Grand-Tronc et aussi pour toutes les principales villes de la Nouvelle-Angleterre et de New-York. Abaque chèque à destination. Connection à Montréal, avec le G. T. R. pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre et New-York avec le C. V. R. R. Le train No 1 connecte à St-Hyacinthe, avec tous les trains du G. T. R. venant de l'Est ou de l'Ouest; Nouvelle-Angleterre, etc. Le train No 2 fait la connection à St-Hyacinthe avec le G. T. R. pour tous les points de l'Est et avec le G. T. R. 532 p. m. train pour Sherbrooke et B. & M. R. R. pour la Nouvelle-Angleterre. Le train spécial fait connection avec le G. T. R. à Aston Jct. pour Arthabaska et les autres stations du G. T. R., mais ne circule pas régulièrement. Les passagers sont donc priés de s'informer aux agents des Stations si ce train circule. Les voyageurs revenant des Etats de la Nouvelle-Angleterre doivent voir à ce que leurs billets soient faits via St-Hyacinthe, Grand-Tronc et D. C. R. W. MITCHELL, G. T. R. W. HOUSTON, B. & M. R. R. A. OUELLETTE, Agent gén. pour le freight et pas. Bureau central : DRUMMONDVILLE, Qué.

F. BARIL DE WARWICK



BOUTONS EN IVOIRE

Manufacturier de Bardeau et de Boîtes à Fromage, etc., etc.

LE FROMAGE CANADIEN EN AVANT!

1892-93—A CHICAGO—1892-93 Les "BLUE STAR" ont remporté 25 prix sur 28 échantillons exposés !!!

J. N. DUGUAY LA BAIE, CO. YAMASKA, P. Q.

Agent des Fromageries "BLUE STAR" et "JERSEY LILY", sollicite les applications des Fromagers qui désirent faire partie de ces combinaisons pour la vente de leurs Fromages sur le marché de Montréal. Commission, 5c. par boîte, claire de toute dépense. Les ventes se feront chaque semaine comme par le passé, et lors tour de chaque envoi sera fait aussitôt après la vente. C'est une occasion avantageuse et profitable pour les bonnes fromageries de vendre leurs produits au prix du gros, sans qu'il leur en coûte beaucoup. Les patrons sont surtout intéressés dans ce système de vente ; ils ont le plus haut prix, un meilleur rendement et assurent par le fait, la durée de cette industrie, la seule ayant aujourd'hui. Les ventes assurées à des PRIX AVANTAGEUX, les marques "BLUE STAR" et "JERSEY LILY" comptant parmi les plus recherchées en Angleterre. La marque "BLUE STAR" est réservée aux Fromageries de la Rive Sud et la "JERSEY LILY" à celles de la Rive Nord. Le fromage fait de lait fermenté, le fromage mal fait ou mal emballé ne peuvent faire parti de ces combinaisons.

J. N. DUGUAY, La Baie, Co. Yamaska, P. Q.

17 juillet 1894.

ANNONCEZ DANS 'L'ECHO DES BOIS-FRANCS'

LE MEILLEUR MEDIUM D'ANNONCES DES CANTONS DE L'EST